

*Centre de Formation*

**Durée**

2.00 jour(s)  
14:00 heures

**Public**

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures, du plan de retrait ou d'encapsulation qui dispose de la formation initiale.

**Objectifs de la formation**

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- S'assurer que le travailleur a assimilé les enseignements de la formation préalable, notamment au regard du retour d'expérience issu de sa première période d'exercice professionnel dans le domaine de l'amiante, c'est-à-dire d'appliquer les procédures opératoires spécifiques au type d'activité exercée pour la préparation, la réalisation, la restitution des chantiers et les procédures de contrôle en cours de chantier dans le respect des règles permettant de prévenir les risques liés à l'amiante
- Renforcer les aspects de prévention liés aux risques liés à l'amiante

**Programme**

- Évaluation de connaissance le premier jour pour établir le besoin de formation
- La formation sera axée sur les points faibles et compléter d'un rappel général
- Mise à niveau selon les évolutions techniques et réglementaires

Contenu qui servira au rappel:

- Les caractéristiques et propriétés de l'amiante
- Les effets de l'amiante sur la santé notamment les effets cancérigènes et l'effet synergique du tabagisme
- La réglementation relative à l'interdiction de l'amiante
- La prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...)
- La protection des travailleurs :
  - Dispositions relatives à la surveillance médicale
  - Fiche d'exposition
  - Attestation d'exposition qui doit lui être remise lorsqu'il quitte l'entreprise
  - Information des travailleurs sur leurs droits individuels et collectifs notamment droit de retrait en cas de danger grave et imminent,
  - Rôle des représentants du personnel et prérogatives de l'inspection du travail
  - Élimination des déchets amiantés
- Mise en situation sur plateforme pédagogique pour
  - Connaître Les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et être capable d'alerter, en cas de doute, les personnels d'encadrement de la présence éventuelle d'amiante
  - Connaître et être capable d'appliquer les méthodes de travail et les procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement :
- Méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle, les procédures de décontamination du personnel et des équipements ;
- Procédures d'entrée et de sortie de zone
  - Connaître le rôle des équipements de protection collective. Être capable de les utiliser selon les consignes établies. Être capable de détecter des dysfonctionnements et d'alerter le personnel d'encadrement
  - Connaître et être capable d'appliquer les consignes d'hygiène dans les bases de vie
  - Être capable d'utiliser les équipements de protection individuelle selon les consignes établies. Connaître leur rôle, leurs limites d'efficacité et les durées de port en continu recommandées. Être capable de détecter des dysfonctionnements et d'alerter le personnel d'encadrement
  - Connaître les durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés
  - Être capable d'appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets
  - Connaître et être capable d'appliquer la conduite à tenir prévue dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales, notamment savoir alerter son responsable hiérarchique en cas d'accident ou d'intoxication.

**Méthodes et supports**

- Progression pédagogie par objectifs alternant les séquences technologiques et pratiques
- Support de formation remis à chaque stagiaire
- Support vidéo-projection
- Plateforme pédagogique

- Formateur(s) amiante certifié(s) par l'INRS
- Certification inscrite au Répertoire Spécifique n°RS6421 le 19/10/2023 par le Ministère du Travail du Plein emploi et de l'Insertion

### Prérequis

- Bonne maîtrise de la langue enseignée (français), autre langue nous consulter
- Certificat d'aptitude médicale au port du masque et au poste de travail
- Attestation de formation préalable (sous-section 3) de moins de 6 mois

### Modalités d'évaluation

- En fin de formation, chaque participant réalisera une évaluation théorique et une évaluation pratique des connaissances.
- Pour se voir délivrer l'attestation de compétences, chaque stagiaire doit valider l'évaluation théorique et l'évaluation pratique.

### Critères de réussite

L'attestation opérateur de chantier sous-section 3 est délivrée en cas de réussite aux évaluations théorique et pratique.

- Le même barème est appliqué pour les 2 types d'évaluation
  - Favorable si  $\geq 13/20$
  - Rattrapage oral si  $>9/20$  et  $<13/20$
  - Défavorable si  $\leq 9/20$